



## SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite) :

Discours de M. Agustsson (Islande) .....	269
Discours de M. Malik (Indonésie) .....	272
Discours du prince Saud al-Faisal (Arabie saoudite) ...	277
Discours de M. Nase (Albanie) .....	279

**Président : M. Gaston THORN**  
(Luxembourg).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. AGUSTSSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre à mes collègues pour vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste de Président de la trentième session de l'Assemblée générale. Ceci me procure un plaisir tout particulier, car nos deux nations sont liées par une coopération très spéciale et très fructueuse. Votre élection non seulement est un hommage rendu à vos qualités personnelles éminentes, mais elle témoigne aussi du rôle important que les petites nations peuvent jouer aux Nations Unies. Je vous souhaite tout le succès possible dans ces fonctions élevées et vous assure de toute notre confiance et de tout notre appui.

2. Permettez-moi, également, de dire combien nous avons apprécié les efforts inlassables du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi que ceux de son personnel pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans la Charte.

3. Nous sommes très heureux de saluer les trois nouveaux Membres, le Cap-Vert, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe et ce sera avec plaisir que nous profiterons de leur coopération et de la contribution qu'ils apporteront aux travaux de l'Organisation.

4. N'ayant pas eu la possibilité de prendre la parole à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale au début de ce mois, permettez-moi de dire quelques mots à propos des résultats prometteurs de cette session consacrée au développement et à la coopération économique internationale. Au cours de la session, tous les Etats Membres ont fait preuve de leur désir de coopération et de compromis, dans les efforts destinés à résoudre les problèmes très importants et de grande portée qui se posent à la communauté mondiale. La récession dans le monde a affecté aussi bien les pays développés que les pays en développement. Dans les pays les plus sévèrement touchés, la situation est si grave qu'une partie considé-

nable de la population doit lutter quotidiennement contre la pauvreté et la famine pour survivre.

5. Le fait que nous ayons pu passer de l'affrontement à la coopération, lors de la septième session extraordinaire, en dépit de ces immenses difficultés, est à mes yeux un succès d'une importance politique remarquable. Malgré les difficultés économiques, la volonté politique nécessaire pour contribuer à l'évolution des pays en développement, pour les aider et pour coopérer avec eux a été manifestée. Il faut maintenant appliquer les décisions de la septième session extraordinaire. On ne saurait s'attendre à des succès importants sans un effort concentré et sans de la bonne volonté de la part de tous. Il est clair qu'il faudra du réalisme et de la générosité pour arriver aux changements nécessaires.

6. Cette session marque le trentième anniversaire de l'Assemblée. Je n'abuserai pas de votre temps pour évaluer les réalisations et les échecs de l'Organisation car les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà fait de façon très complète. Permettez-moi cependant d'exprimer l'espoir que nous avons tiré la leçon des erreurs passées et que les succès que nous avons obtenus nous inspireront et nous pousseront à redoubler d'efforts pour trouver la solution des problèmes immenses qui se posent à nous.

7. J'appuie pleinement le sentiment exprimé par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/10001/Add.1], selon lequel l'Organisation a été en mesure de s'adapter à un monde en pleine évolution et de faire face à des défis imprévus et variés. Nous devons renforcer encore les Nations Unies en tant que tribune mondiale pour la promotion de la sécurité, de la paix et de la solidarité.

8. Je voudrais maintenant très brièvement vous dire ce que nous pensons de certaines grandes questions internationales que doit examiner l'Assemblée.

9. Il y a 30 ans, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont décidé que la fonction principale de l'Organisation devait être le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malgré les efforts résolus accomplis à l'ONU, la question primordiale du désarmement et du contrôle des armements n'a pas encore trouvé de solution. La production et le stockage des armes et le commerce international des armements ont atteint des proportions terrifiantes et ne semblent pas devoir cesser. Outre un gaspillage tragique de ressources humaines et matérielles dans un monde où des millions de gens vivent dans une misère affreuse, la course aux armements crée une menace extrêmement grave pour la survie de l'humanité.

10. Les Nations Unies ont été fondées à l'issue d'une guerre terrible, la plus terrible et la plus destructrice que l'histoire ait connue, et au début de l'âge nucléaire.

Depuis lors, le monde a vécu dans l'ombre des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

11. Grâce aux efforts déployés aux Nations Unies certains accords internationaux importants ont été conclus dans le domaine de l'énergie nucléaire et des armements. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], auquel ont adhéré plus de 90 pays, ne s'est cependant révélé que partiellement efficace, et force nous est de reconnaître que le danger de la prolifération nucléaire augmente. Ceci devrait être pour nous un sujet de grave préoccupation et j'espère que l'Assemblée, à la présente session, accordera toute son attention aux problèmes généraux du contrôle des armes et du désarmement, en particulier au problème qui consiste à mettre fin au danger de prolifération des armes nucléaires.

12. Ma délégation se félicite du progrès continu que l'on constate en ce qui concerne la décolonisation en Afrique, comme le prouve l'admission à cette session de trois nouveaux Etats africains, qui seront suivis bientôt par l'Angola.

13. La délégation de l'Islande a toujours appuyé, à l'ONU, la lutte des peuples de l'Afrique australe pour la libre détermination et l'indépendance. En dépit des efforts résolus de l'Organisation au cours des années, l'inégalité raciale et l'*apartheid* persistent encore dans certaines parties de l'Afrique australe. Nous ne devons pas relâcher notre pression tant que la libre détermination et les droits fondamentaux de l'homme des populations de cette région ne seront pas garantis.

14. La violation des droits de l'homme n'est pas limitée à une partie quelconque du monde et elle doit être condamnée partout où elle se manifeste. La question des droits de l'homme et de sa dignité doit donc continuer à faire l'objet de la plus haute priorité à l'ONU. A cet égard, je voudrais dire toute la satisfaction que j'éprouve de l'importance attribuée aux questions humanitaires et aux contacts humains dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975, par 35 chefs de gouvernement.

15. L'Organisation des Nations Unies, en cette année anniversaire, est toute proche de l'universalité. Les Etats Membres sont maintenant au nombre de 141, ce qui représente plus de 95 p. 100 de la population mondiale. Nous espérons pouvoir bientôt accueillir comme Membres de nouvelles nations.

16. Je voudrais, à ce stade, réaffirmer la foi de mon gouvernement dans le principe de l'universalité pour ce qui est de la composition des Nations Unies. Conformément à ce principe fondamental, la délégation islandaise s'opposera à toute tentative visant à exclure ou à suspendre un Etat Membre, quel qu'il soit et par quelque moyen que ce soit qui ne serait pas strictement conforme à la Charte des Nations Unies, ou à toute tentative de restreindre ses droits en tant que Membre de l'Organisation ou de ses organes ou des organisations qui lui sont reliées. Nous croyons que de tels efforts seraient nuisibles et pourraient saper l'efficacité de l'ONU en tant qu'instrument de paix.

17. L'accord intérimaire conclu récemment entre l'Egypte et Israël est un événement très satisfaisant qui va dans le sens d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à la

conclusion de cet accord pour leurs qualités d'hommes d'Etat, la sagesse et le courage dont ils ont fait preuve. Il faut espérer que, grâce à l'élan ainsi obtenu, des négociations pourront s'engager sur les problèmes extrêmement complexes et délicats qui se posent dans cette région et que l'on s'acheminera ainsi vers une solution durable. Ce n'est pas là une tâche aisée, mais nous adressons un appel aux peuples du Moyen-Orient pour qu'ils fassent preuve de modération et d'un désir sincère de collaborer en vue d'une solution juste de ces problèmes; si on ne le faisait pas, la seule autre possibilité serait un conflit ouvert qui représenterait un grave danger pour la paix mondiale. Un règlement d'ensemble au Moyen-Orient devrait respecter les droits des Palestiniens et les droits de tous les Etats de la région de posséder des frontières sûres et reconnues.

18. Le rôle très important des forces de maintien de la paix de l'ONU au Moyen-Orient mérite des éloges car sans elles les accords de dégagement auraient été beaucoup plus difficiles à réaliser.

19. Le problème de Chypre n'est pas encore résolu. Nous espérons que les pourparlers qui se déroulent sous les auspices du Secrétaire général se poursuivront car nous croyons que les négociations entre les deux communautés sous sa direction compétente et dévouée constituent le meilleur moyen d'arriver à une solution satisfaisante et durable de ce problème difficile.

20. L'Assemblée générale, une fois encore, doit se pencher sur la question de Corée. Les progrès en ce qui concerne ce problème si important dépendront des efforts sincères et de la bonne volonté des deux Etats coréens car sans eux l'Assemblée générale ne pourrait pas accomplir grand-chose. Etant donné que la réunification pacifique de la Corée est la politique avouée des deux gouvernements, nous devons espérer que des conditions seront créées qui leur permettront de reprendre les négociations à cette fin.

21. Le Gouvernement de l'Islande a suivi avec beaucoup d'attention les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et nous continuons d'attacher la plus grande importance à ses délibérations. Des progrès considérables ont été réalisés par la Conférence dans certains domaines et toute une série d'accords en ont découlé. Cependant, dans certains autres domaines tels que le régime de la zone internationale du fond des mers, il faudra encore accomplir un travail considérable. Mon gouvernement s'est vivement intéressé à ces délibérations et il continuera d'œuvrer en vue d'une conclusion heureuse de la Conférence.

22. A la fin de la troisième session de la Conférence, qui a eu lieu à Genève du 17 mars au 9 mai 1975, mon gouvernement a dû faire le bilan de la situation. Nous étions alors saisis d'un seul texte de négociations préparé par les Présidents des trois grandes commissions, texte qui deviendra la base des travaux de la quatrième session qui se réunira à New York en mars et mai 1976. Peut-être faudra-t-il encore réunir une ou plusieurs autres sessions avant que la Conférence soit en mesure de conclure ses travaux.

23. En attendant, mon gouvernement a dû faire face à la situation suivante.

24. Premièrement, les réserves de poisson dans la zone de l'Islande continuent de constituer la base de notre économie; c'est une question de vie ou de mort pour notre population.

25. Deuxièmement, presque la moitié des pêches totales des poissons de fond dans la région continue d'être recueillie par des citoyens étrangers venant d'Etats pêcheurs très lointains et, en particulier, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne. En raison de la petite taille des poissons pris par les navires du Royaume-Uni, plus de la moitié du nombre des poissons ont été pris par des pêcheurs étrangers. Les navires qui se livrent à cette pêche reçoivent des subventions très importantes, sous des formes diverses, de la part des gouvernements intéressés.

26. Troisièmement, des citoyens étrangers prennent de plus en plus des poissons qui ne sont pas arrivés à maturité et, de ce fait, le renouvellement des stocks est de plus en plus menacé. C'est ainsi que la réserve la plus importante de poissons dans les eaux islandaises, principalement la morue, en est venue à ne se reproduire qu'une seule fois dans sa vie; l'âge moyen des poissons attrapés est maintenant beaucoup plus bas qu'il ne l'a jamais été. L'activité totale de la pêche est maintenant 100 p. 100 plus élevée qu'elle ne l'était il y a 20 ans, mais les prises sont moindres qu'elles ne l'étaient alors. Les conséquences de cette situation sont évidentes.

27. Quatrièmement, la flotte de pêche actuelle de l'Islande est pleinement capable d'utiliser toutes les prises disponibles dans la région. Un comité spécial du Conseil international pour l'exploration de la mer et la Commission des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest ont estimé qu'une réduction de 50 p. 100 de l'activité de la pêche dans la zone de l'Atlantique Nord ne réduirait pas le total des prises. La mortalité des poissons dans la zone islandaise devra être radicalement réduite pour arriver à une utilisation maximum.

28. Etant donné tous ces faits, le Gouvernement de l'Islande a décidé de prendre les mesures nécessaires à la lumière du développement progressif du droit international comme cela s'est reflété dans le consensus auquel la Conférence est parvenue. Nous avons décidé de ne pas établir de zone économique pour le moment étant donné que certains aspects de ce concept devront être élaborés. Nous avons décidé de ne pas adopter de règles en ce qui concerne la mer territoriale, la pollution, la recherche scientifique ou la délimitation du plateau continental, et ce pour les mêmes raisons. Nous n'allons pas interférer dans la navigation internationale non plus.

29. Mais, en ce qui concerne le grand problème vital — le problème des pêches étrangères — nous n'avons pas pu retarder l'adoption des mesures nécessaires. En conséquence, le 15 juillet 1975, nous avons promulgué des règles qui étendent les limites des zones de pêche islandaises à 200 milles marins. Lorsque la distance entre l'Islande et les autres Etats est inférieure à 400 milles marins, on applique le principe de la ligne médiane ou de l'"équidistance". Les nouvelles règles entreront en effet le 15 octobre 1975. En même temps, un programme de gestion scientifique est établi qui nécessitera l'application de plus grandes restrictions en ce qui concerne l'utilisation de la flotte de pêche islandaise, même lorsque la pêche étrangère

aura cessé. Le but de ce programme est d'assurer une prise constamment optimale dans le cadre d'une gestion scientifique. Ce sera une révision très approfondie des programmes de gestion antérieurs qui, jusqu'ici, ont été gênés par le fait même que la pêche étrangère entravait la gestion. Le programme de gestion se fera selon des principes scientifiques de conservation.

30. La mesure prise par le Gouvernement de l'Islande est conforme au consensus qui s'est dégagé à la Conférence sur le droit de la mer et selon lequel l'Etat côtier peut décider, en ce qui concerne la pêche, de la prise totale pouvant être effectuée dans une zone de 200 milles et déterminer également sa propre capacité d'utiliser cette prise. Lorsque l'Etat côtier n'a pas la capacité d'utiliser toute la prise autorisée, il donnera à d'autres Etats accès au surplus de la pêche autorisée. Ces principes, qui sont également énoncés dans les articles 50 et 51 de la deuxième partie du texte unique de négociation (officieux) émanant de la Conférence<sup>1</sup>, bénéficient sans aucun doute de l'appui de la majorité écrasante des Etats participant à la Conférence.

31. Il n'est naturellement pas moins évident que certains Etats s'opposent encore à une solution de ce genre parce qu'ils aimeraient pouvoir poursuivre leurs activités passées et envoyer d'importantes flottes de chalutiers pour utiliser les lieux de pêche d'autres nations sans leur consentement. Mais le moment est venu de reconnaître que ces pratiques s'opposent à la majorité écrasante des membres de la communauté internationale et que le système sur lequel elles reposent est périmé et véritablement inacceptable pour les nations qui entendent utiliser toutes les ressources dans leurs eaux éloignées. Au lieu de s'opposer à la notion de zone économique exclusive, ces Etats devraient s'estimer satisfaits de n'avoir pas de compensation à verser pour les immenses richesses qu'ils ont pillées sur ces ressources dans le passé. En ce qui concerne mon pays, cette politique périmée a maintes fois dans le passé mis en cause notre survie économique et nous ne saurions tolérer cette situation plus longtemps.

32. Cependant, mon gouvernement est désireux de faciliter des arrangements intérimaires raisonnables afin d'atténuer, pour les pêcheurs étrangers, les effets économiques malheureux qui en résulteraient, mais deux considérations essentielles ne doivent cependant pas être méconnues. D'une part, notre politique dans ce domaine, déjà connue depuis près de 30 ans, ne peut surprendre personne, moins encore les nations dont les pêcheurs ont fréquenté notre région. D'autre part, nous insistons sur le fait que nous ne voulons pas nous soumettre aux pressions économiques telles que celles exercées par la République fédérale d'Allemagne qui a interdit à nos chalutiers l'accès des ports allemands et utilisé son veto pour empêcher l'application de concessions tarifaires au sein de la Communauté économique européenne.

33. Nous espérons que nos nouvelles règles seront respectées par tous les intéressés et que nous serons en mesure d'utiliser nos ressources naturelles conformément aux principes appuyés par la majorité écrasante des Etats qui ont participé à la Conférence sur le droit de la mer. Telle est notre intention et voilà ce que nous ferons.

34. On a prétendu dans certains secteurs que le Gouvernement de l'Islande aurait dû attendre que prennent fin les travaux de la Conférence, et qu'en agissant comme nous l'avons fait les futurs travaux de cette Conférence ont été rendus plus difficiles. Mon gouvernement ne partage pas ce point de vue. Au contraire, en adhérant strictement aux principes qui bénéficient d'un appui général de la Conférence, mon gouvernement a souligné son respect pour la Conférence et nous sommes convaincus que les mesures que nous avons prises, aussi bien que toute décision semblable que prendraient d'autres Etats, ne pourront que favoriser le succès de la Conférence dans un proche avenir au lieu de nuire à ses travaux.

35. M. MALIK (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire toute la satisfaction et tout le plaisir que ma délégation et moi-même éprouvons à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Votre contribution éminente à la cause de la paix et de la coopération entre les nations, tant dans les conseils de l'Europe qu'au dehors, fait qu'il est tout naturel que nous puissions bénéficier ici de votre sagesse et de votre expérience dans la direction de nos débats à cette étape particulière de l'évolution des affaires du monde.

36. Au Président de la précédente session de l'Assemblée, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance pour la direction efficace et dévouée avec laquelle il a assuré la présidence de la vingt-neuvième session ordinaire et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les succès de ces deux sessions feront certainement date dans les annales de l'Organisation.

37. En tant que l'un des promoteurs de la Conférence afro-asiatique, qui s'est tenue à Bandoung en 1955 et en tant que l'un des membres fondateurs du mouvement non aligné, deux forces historiques du monde politique contemporain qui ont tant contribué à la libération des peuples de l'asservissement colonial, l'Indonésie éprouve naturellement une immense satisfaction chaque fois qu'elle voit apparaître, à la suite de sa lutte pour la libération nationale, un nouvel Etat indépendant. C'est avec une grande joie que nous saluons l'accession à l'indépendance et l'admission au sein de l'Organisation de la République du Cap-Vert, de la République populaire du Mozambique et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Leur entrée à l'ONU qui, nous l'espérons, sera bientôt suivie de celle de l'Angola et des Comores, annonce une ère où le continent africain tout entier sera libéré de la domination coloniale.

38. Je suis particulièrement heureux de pouvoir adresser les félicitations et les bons vœux de l'Indonésie à notre voisin immédiat, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour son accession à l'indépendance. Pour l'Indonésie, si étroitement liée par la culture, l'histoire et la géographie à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est là en vérité un événement des plus heureux. Je suis certain que nos deux peuples établiront des liens d'amitié et de coopération plus étroits encore à l'avenir. Ma délégation attend impatiemment le jour où la Papouasie-Nouvelle-Guinée prendra sa place légitime au sein de l'Assemblée en tant que Membre à part entière de l'Organisation. Je saisis cette occasion

pour exprimer aussi la sincère reconnaissance de mon gouvernement pour la manière dont l'Australie, en sa qualité de Puissance administrante, a aidé le peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée à exercer son droit de libre détermination.

39. Avec le retour de la paix en Indochine, les gouvernements de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam ont manifesté leur désir de venir s'associer aux travaux de l'Organisation. En tant que nation de l'Asie du Sud-Est qui, au demeurant, souscrit au principe de l'universalité des Nations Unies, l'Indonésie appuie pleinement le désir de ces deux pays et regrette qu'ils aient jusqu'à présent été empêchés d'occuper leur place à l'Assemblée générale. Ma délégation espère qu'il pourra bientôt être remédié à cette situation car, selon nous, les objectifs de la Charte et les intérêts de la communauté internationale dans leur ensemble gagneraient de l'admission à l'ONU des deux Etats vietnamiens.

40. Le privilège de participer à cette trentième session de l'Assemblée générale est rehaussé par l'importance véritablement historique de ce moment pour les Nations Unies, pour l'Indonésie et pour le monde entier. Alors que nous commémorons le trentième anniversaire de l'Organisation, le peuple indonésien célèbre lui aussi la trentième année de sa renaissance en tant que nation indépendante.

41. Au moment où je mentionne le lien entre la fondation de l'Organisation des Nations Unies et l'accession de l'Indonésie à l'indépendance, je songe non seulement à un parallèle dans le temps, mais avant tout, à une correspondance dans l'échelle des valeurs. L'ONU comme l'Indonésie est née des suites d'une guerre qui a "infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Il est naturel, dès lors, que les circonstances analogues de leur création aient donné naissance à l'engagement de défendre des principes analogues. Tant la Charte des Nations Unies que la Constitution indonésienne de 1945 contiennent des idéaux et des principes qui correspondent essentiellement les uns aux autres, tels que les principes et les idéaux de l'indépendance, de la justice, de la paix et de la sécurité internationales.

42. En outre, la lutte de l'Indonésie pour l'indépendance, les efforts qu'elle a déployés pour établir et maintenir son unité et son intégrité territoriales, ainsi que sa croissance en tant que nation indépendante sont autant d'événements liés à l'histoire et à la croissance de l'ONU.

43. L'intervention de l'ONU au cours de la guerre d'indépendance de l'Indonésie a hâté la fin du conflit armé entre l'Indonésie et les Pays-Bas. C'est grâce également aux Nations Unies que l'Indonésie a pu établir son intégrité territoriale lorsque la question de l'Iran occidental a été réglée lors de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. On me pardonnera, d'autre part, un léger manque de modestie si je relève aussi certaines des contributions apportées par l'Indonésie au renforcement efficace du rôle de l'Organisation.

44. Je songe avant tout au fait qu'il y a 20 ans, l'Indonésie, avec la Birmanie, l'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka, a pris l'initiative de convoquer la Conférence afro-asiatique de Bandoung. Cette conférence

historique a donné naissance aux 10 principes de Bandung, tenus aujourd'hui pour les bases saines de relations justes et pacifiques entre les Etats, et qui ont inspiré les principes sur lesquels a été fondé le mouvement des pays non alignés. La Conférence de Bandung était annonciatrice d'une ère nouvelle, particulièrement pour les peuples vivant encore sous domination coloniale. Le "vent du changement" qui soufflait déjà sur les continents d'Asie et d'Afrique a été renforcé par cette conférence et a accéléré le processus de décolonisation, ouvrant ainsi la voie à une expansion rapide de l'ONU.

45. La contribution indonésienne, dans un autre domaine souvent qualifié par le Secrétaire général de domaine essentiel pour le rôle que doit jouer l'ONU, a été particulièrement importante. Je veux parler des efforts de l'ONU quant au maintien de la paix et des contingents indonésiens qui se sont trouvés aux premières lignes au Congo, à Gaza et au Sinaï et qui ont versé leur part de sacrifices humains pour la cause de la paix internationale.

46. Ainsi, la façon dont l'Indonésie et l'ONU ont toutes deux contribué à une même activité et en ont réciproquement bénéficié tout au long des années, montre nettement l'attachement spécial qui lie mon pays à l'Organisation, dans ses relations extérieures. L'Indonésie n'a pas seulement la plus grande estime pour les Nations Unies; elle leur doit beaucoup et, pour mon gouvernement, il est certain que l'ONU est indispensable, particulièrement en cette période de changements rapides et radicaux. Je tiens donc à souligner l'observation faite par le Secrétaire général dans son introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation, lorsqu'il a dit : "aucune solution rationnelle ne peut, dans les relations internationales, venir se substituer aux principes et aux procédures de l'Organisation des Nations Unies" [A/10001/Add.1, sect. I (XXI)].

47. Comme je le disais tout à l'heure, l'Assemblée se réunit à une époque véritablement historique, où l'évolution mondiale est caractérisée par un changement rapide nécessitant des ajustements nécessaires. Cette époque prend un éclat tout particulier dans la région de l'Asie du Sud-Est où l'épreuve sanglante infligée depuis 30 longues années aux peuples d'Indochine a finalement cessé.

48. La fin de la guerre au Viet Nam et au Cambodge ouvre en Asie du Sud-Est une ère nouvelle qui donnera de plus grandes possibilités à toutes les nations de la région et leur permettra de consacrer leurs énergies et leurs talents à leur développement national, à l'abri de toute ingérence et de toute manigance de l'extérieur. La fin de cette guerre ouvre aussi des perspectives de nouvelles relations mutuelles dans la paix et dans une coopération mutuellement bénéfique, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous.

49. L'Indonésie, à l'instar de toutes les autres nations de la région, s'est félicitée de l'avènement de la paix en Indochine, non seulement parce que cette paix mettait fin à l'effusion de sang, mais encore parce qu'elle était le début d'un progrès stable et d'une paix durable dans cette partie du monde. Mais les efforts tendant à établir de nouvelles relations et des structures stables et harmonieuses en Asie du Sud-Est ne dépendent pas seulement de nos espérances et des

actes des seuls pays de l'Asie du Sud-Est. Ces efforts dépendront aussi, à un degré critique, de la compréhension et de la politique des grandes puissances qui sont présentes dans la région et y ont des intérêts. A moins que ces puissances ne parviennent à comprendre qu'il est de leur propre intérêt d'adopter une politique concertée de plus grande retenue dans leurs activités en Asie du Sud-Est, et à moins qu'elles ne sachent se contenter de soutenir les intérêts légitimes des pays de la région, la situation risquera de retomber dans un nouveau cycle de luttes et de conflits régionaux et dans de nouvelles polarisations de puissance, inspirées et manipulées de l'extérieur.

50. Cependant, l'atmosphère qui règne aujourd'hui en Asie du Sud-Est est une atmosphère d'espoir renouvelé assorti d'un sens des possibilités que l'on n'avait pas connu au cours des trois dernières décennies.

51. Cette atmosphère d'espérance et de promesses brille malheureusement par son absence dans une autre partie importante de l'Asie. Les récents événements qui se sont déroulés dans la péninsule coréenne ont réduit les perspectives d'une reprise rapide du dialogue entre les deux parties de la Corée. Les efforts faits pour obtenir la paix et la réconciliation, à propos desquelles nous avons conçu de grands espoirs lorsqu'un communiqué commun a été signé en juillet 1972 entre la Corée du Nord et la Corée du Sud<sup>2</sup>, ont maintenant abouti à une impasse et les préparatifs du nouvel affrontement semblent être le fait des deux parties.

52. L'Indonésie ne peut considérer cette évolution qu'avec la plus grande préoccupation car non seulement elle rend le problème de la réunification pacifique de la Corée encore plus difficile à résoudre, mais elle a également des effets nuisibles sur les efforts faits pour établir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique Ouest. Il est manifeste que le rôle des Nations Unies en faveur d'une solution durable et pacifique du problème coréen sera d'une grande importance.

53. Cette année, l'Assemblée générale sera saisie, une fois de plus, de la question de la présence des troupes étrangères en Corée sous le drapeau des Nations Unies. Nous rappelons notre opinion, à savoir que les Nations Unies devraient mettre fin à leur présence militaire en Corée et qu'il est grand temps, en vérité, que cesse l'état de guerre qui existe encore techniquement entre les Nations Unies et la République populaire démocratique de Corée. Mais étant donné que la participation militaire des Nations Unies repose sur une résolution du Conseil de sécurité, l'Indonésie estime qu'il appartient à l'Assemblée de demander au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires et d'arrêter les modalités de la cessation de cette présence.

54. A cet égard, l'Indonésie attache une grande importance au maintien d'une atmosphère propice à la reprise d'un dialogue direct entre la Corée du Nord et la Corée du Sud qui sont les deux principales parties au conflit. Ma délégation estime donc nécessaire que toute forme de remplacement de l'accord d'armistice par un accord de paix plus stable devrait s'accompagner de l'établissement d'un mécanisme permettant de créer ou d'améliorer l'atmosphère de paix si nécessaire à la conduite des négociations.

55. Tous nos efforts doivent cependant procéder de la reconnaissance des réalités fondamentales de la péninsule coréenne. A moins que ces réalités et la pertinence des mesures proposées ne soient constamment présentes à notre esprit, je crains que nous ne continuions de nous livrer au vain exercice qui consiste à appuyer ou à rejeter des résolutions sans aucun espoir de les voir appliquer par aucune des parties et sans autre résultat qu'une aggravation de la situation.

56. Au Moyen-Orient on fait depuis quelques mois des efforts redoublés pour parvenir à la paix et à une solution équitable d'un conflit qui dure depuis qu'existent les Nations Unies. Nous avons donc été témoins d'un progrès décisif et heureux.

57. L'Indonésie se félicite du deuxième accord intérimaire conclu entre l'Égypte et Israël, qui stipule un nouveau retrait des forces israéliennes hors du territoire égyptien occupé. L'Indonésie rend tout particulièrement hommage au président el-Sadate, de l'Égypte, pour le courage et la largeur de vues dont il a fait preuve en permettant la conclusion de cet accord. De même, nous tenons à remercier le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis des efforts qu'il a déployés pour rapprocher les points de vue des deux parties.

58. Nous savons tous néanmoins que cet accord n'est qu'un pas de plus sur la voie encore longue qui mène à une paix juste et durable. Rien ne doit retarder les efforts tentés pour trouver une solution d'ensemble au conflit du Moyen-Orient. Une telle solution, pour être durable, doit répondre aux exigences légitimes de la nation arabe qui réclame le retrait, de tous les territoires arabes occupés, des forces israéliennes; répondre aussi aux exigences légitimes du peuple palestinien, qui veut recouvrer ses droits fondamentaux, notamment le droit à l'autodétermination, et aux exigences aussi des Musulmans du monde entier qui insistent pour que la ville sainte de Jérusalem soit rendue à la garde des Arabes.

59. Ma délégation demeure convaincue que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité restent le meilleur moyen d'assurer la justice et la sécurité à toutes les nations du Moyen-Orient.

60. L'évolution des événements à Chypre reste un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. Ma délégation regrette la lenteur des efforts faits en vue d'une solution générale du problème de Chypre. Nous espérons que les pourparlers commencés à Vienne se poursuivront dans un esprit de tolérance et de conciliation, pour trouver une solution politique définitive qui garantisse les droits de chaque communauté et leur permette de vivre dans la concorde. L'Indonésie rappelle sa position : à notre avis, Chypre doit rester un pays indépendant, souverain et non aligné, et son intégrité territoriale doit être respectée.

61. L'adoption en 1971, par l'Assemblée générale, de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] a suscité de l'espoir, surtout dans les Etats du littoral et de l'arrière-pays, qui escomptaient que dans un avenir prévisible on verrait la fin de la rivalité militaire grandissante dans cette zone entre les deux superpuissances.

62. Cet espoir, loin de se réaliser, ne fait que s'estomper chaque année au fur et à mesure d'événements qui contredisent complètement les objectifs de la

Déclaration. Au lieu de constater un arrêt ou une diminution de l'accumulation des armes, nous voyons au contraire grandir la rivalité militaire dans la région.

63. Cette situation est contraire aux buts de la détente et à sa prétendue extension aux autres régions du monde. L'Indonésie tient à exprimer la grave préoccupation que lui causent ces événements et espère que de nouvelles mesures positives pourront être prises pendant la présente session de l'Assemblée générale afin d'assurer la mise en œuvre intégrale et véritable des objectifs de la Déclaration sur l'océan Indien.

64. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer constitue l'une des entreprises les plus délicates et les plus complexes en vue de créer un ordre international équitable dans ce domaine de notre globe. La prochaine session, qui doit se tenir l'an prochain à New York, sera une étape décisive sur cette voie.

65. L'Indonésie constate avec plaisir que les efforts faits pour que l'humanité entière puisse bénéficier de l'utilisation des ressources de la mer ont commencé à porter des fruits. N'oublions pas cependant qu'une convention internationale sur le droit de la mer doit non seulement reposer sur des considérations liées au bien-être économique de toutes les nations, mais aussi tenir compte des intérêts politiques et de sécurité des pays en développement.

66. Ma délégation tient à exprimer ici sa sincère reconnaissance à tous les pays amis qui ont souscrit à la conception de l'Indonésie Etat archipel.

67. Je rappelle historiquement que certaines grandes puissances ont abusé de la liberté des mers pour établir et perpétuer la domination coloniale sur un grand nombre de pays du tiers monde. Il faut faire cesser ces abus et toute convention future sur le droit de la mer devrait assurer sans équivoque le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité politique des Etats, sans préjudice des intérêts légitimes de la communauté internationale.

68. L'évolution de la situation sur le continent africain nous cause des sentiments mêlés de vive satisfaction et de préoccupation persistante. D'une part, la communauté internationale pourrait se réjouir une fois de plus, cette année, de l'accession à l'indépendance de plusieurs nations africaines et de leur admission à l'Organisation. D'autre part, la situation en Afrique australe est toujours marquée par le fléau du colonialisme, du racisme, de l'*apartheid* et du gouvernement par la minorité, de la façon la plus criante et la plus odieuse.

69. Un régime minoritaire raciste au Zimbabwe continue de dénier à la majorité noire ses droits fondamentaux à l'indépendance et à la dignité humaine, tandis que le système infâme de l'*apartheid* maintient toujours les Noirs d'Afrique du Sud dans la situation la plus dégradante de toute la domination coloniale. Nous devons continuer à appuyer le peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour l'indépendance. Pour ce qui est de la Namibie, l'Indonésie persiste à penser que les Nations Unies doivent s'acquitter de leur responsabilité à l'égard de ce territoire et mettre un terme à son occupation illégale par l'Afrique du Sud. Elle doit aussi veiller au maintien de l'intégrité territoriale de la Namibie.

70. Face à la situation en Afrique australe, les forces du progrès et de la justice doivent redoubler d'efforts pour obliger ces régimes racistes à respecter la volonté de la communauté internationale.

71. L'une des tendances marquantes de notre époque est le phénomène persistant de la détente. Une manifestation importante en a été la signature, le mois dernier, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe par les dirigeants de 35 pays d'Europe, des Etats-Unis et du Canada. C'est ainsi que, sur le continent européen, du moins, l'atmosphère de méfiance et d'hostilité léguée par la guerre froide a vraiment perdu du terrain et que les perspectives de relations plus constructives se manifestent nettement.

72. Tout en notant ces progrès heureux dans les relations entre l'Est et l'Ouest, on ne saurait méconnaître la portée limitée de la détente actuelle, tant du point de vue du fond que du point de vue géographique. L'Acte final signé à Helsinki, pour excellent qu'il soit en tant que mesure préliminaire à la paix mondiale, a une portée limitée à l'Europe. Par conséquent, l'essentiel n'a pas changé dans bon nombre de situations explosives qui existent dans d'autres parties du monde. En outre, le processus de la détente politique doit être complété par la détente militaire, particulièrement dans le domaine du désarmement.

73. Le Secrétaire général a dit, à plusieurs reprises, toute sa grave préoccupation, parfaitement partagée par ma délégation, face à l'état décourageant des négociations sur le désarmement à l'heure actuelle. Non seulement la course aux armements nucléaires entre les grandes puissances n'a pas cessé, mais la prolifération des techniques nécessaires pour produire les armes nucléaires parmi les puissances non nucléaires se poursuit très rapidement et nous risquons de ne plus être maîtres de la situation. De plus, l'extension à l'échelle mondiale des armes classiques les plus perfectionnées, du fait de l'accélération du commerce des armes, crée de nouveaux dangers qui pourraient sonner le glas de la paix et de la sécurité internationales. Il est absolument navrant de constater que les dépenses totales en armement atteignent maintenant le chiffre effarant de 300 milliards de dollars par an, alors que quelque 500 millions de nos semblables parviennent à peine à se nourrir. D'ailleurs, des milliers d'entre eux sont morts de faim.

74. L'Indonésie se joint à toutes les nations, à tous les hommes de bonne volonté pour appuyer l'appel urgent lancé par le Secrétaire général à tous les Etats, grands et petits, nucléaires et non nucléaires, pour qu'ils se modèrent, ralentissent la course aux armements et limitent le trafic d'armes.

75. Il est devenu impératif de mettre au point un programme complet de désarmement. Il faut mettre un terme à l'habitude de se payer seulement de paroles, année après année, quant au caractère souhaitable et essentiel d'empêcher la prolifération des armements. L'Indonésie demande toujours instamment la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Nous sommes convaincus qu'une telle conférence ferait plus largement comprendre les multiples aspects de ce problème et conférerait un élan qui intensifierait nos efforts pour arriver à des mesures efficaces de contrôle de la course aux arme-

ments et pour aboutir à un désarmement authentique grâce à une réduction organisée des arsenaux nucléaires et conventionnels existants.

76. Comme je l'ai déjà dit, cette assemblée se réunit à un moment dont l'importance est historique car on peut voir que plusieurs tendances décisives convergent vers l'évolution mondiale.

77. Le fossé sans cesse croissant entre riches et pauvres, l'interdépendance toujours plus grande des nations et des problèmes associée à un accroissement des exigences pour assurer la justice sociale et aux impératifs économiques engendrés par les problèmes généreux que sont la pauvreté internationale, la faim, la surpopulation, les ressources décroissantes, l'inflation mondiale et la récession, ont conféré à la recherche permanente, par l'homme, d'un progrès social et économique une dimension plus frappante et plus urgente.

78. Tout ceci ainsi que la conscience grandissante qu'il existe un lien indissociable entre le développement économique et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a conduit, au cours des années passées, à ce que la communauté internationale se préoccupe toujours davantage des problèmes relatifs à son avenir économique et, en fait, à sa survie même. A son tour, cette préoccupation a récemment engendré un dialogue sans précédent entre les pays développés et les pays en développement quant à la façon de définir un nouvel ordre économique international capable d'assurer plus de paix, d'équité et de satisfaire les besoins pour tous.

79. Des efforts pour nous pencher sur les grands problèmes économiques de notre temps d'une manière plus concertée et systématique ont en fait commencé dès 1970 lorsque l'Assemblée générale a solennellement adopté à sa vingt-cinquième session la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], qui définit un ensemble complet de mesures politiques pour favoriser la coopération économique internationale et réduire les différences entre nations.

80. Les immenses espoirs qui avaient été nourris au moment de l'adoption de cette Stratégie furent bientôt dissipés car la mise en œuvre fut loin de répondre à notre attente. Au lieu d'être renversées, les tendances défavorables de l'économie mondiale s'aggravèrent en fait rapidement et se traduisirent en une série de crises, de soulèvements et de fluctuations violentes qui ébranlèrent les fondations mêmes du système économique international et menacèrent dans d'autres domaines également une coopération internationale véritable.

81. Heureusement, la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue l'an dernier, qui fut la première session extraordinaire à se pencher sur les problèmes économiques et sociaux, a marqué un tournant dans ce processus. Outre la Déclaration et le Programme d'action qui ont été adoptés [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)], la plus grande réalisation de la sixième session extraordinaire a été, selon nous, le fait de réussir à rendre plus aiguë notre conscience de notre interdépendance en tant que nations et de l'interrelation des problèmes globaux, suscitant ainsi une atmosphère plus favorable pour

des efforts communs, sérieux et sincères de la communauté internationale.

82. Grâce à cet élan, une série d'actions globales intensives put être prise pour arriver enfin, il y a juste deux semaines, avec la fin de la septième session extraordinaire, à l'adoption d'une résolution de consensus [résolution 3362 (S-VII)] définissant un nouveau programme très vaste pour la promotion du développement et de la coopération économique internationale.

83. La septième session extraordinaire n'a en fait que partiellement réussi à répondre à nos objectifs et personne ne saurait être tout à fait satisfait de ses résultats. Mais, comme vous l'avez, Monsieur le Président, très justement signalé dans votre discours inaugural [2351<sup>e</sup> séance], ces résultats sont en fait la première expression pratique de la nécessité de transformer le système économique international et constituent une entreprise politique très importante pour parvenir à une plus juste répartition des richesses du monde et pour trouver un équilibre nouveau des intérêts entre pays industrialisés et pays en développement qui soit en faveur de ces derniers. Cette entreprise politique, cette volonté politique doit maintenant être encouragée et trouver une expression concrète dans des mesures nouvelles visant à mettre en œuvre ce consensus.

84. De l'avis de ma délégation, cette résolution de consensus aura une importance pratique et facilitera en fait les travaux intensifs qui sont maintenant entrepris ou qu'envisagent d'entreprendre les divers organismes des Nations Unies pour concrétiser, dans leurs domaines respectifs, un nouvel ordre économique international. Ceci bien sûr implique une restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies elles-mêmes.

85. Egalement important est pour ma délégation le fait que la mise en œuvre effective de cette résolution de consensus confère également un élan nouveau aux négociations diverses que nous allons entreprendre ou qui sont déjà entreprises dans le cadre ou à l'extérieur des instances des Nations Unies et qu'elle ait sur elles un impact positif. Je pense en particulier aux négociations multilatérales sur le commerce, à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à la future conférence de Paris sur l'énergie, les matières premières et le développement.

86. L'Indonésie, pays producteur et exportateur d'une grande variété de matières premières, minérales et agricoles, a des raisons particulières d'accorder beaucoup d'intérêt aux débats qui auront lieu dans ces conférences. Les décisions auxquelles elles aboutiront auront nécessairement des répercussions sur notre économie nationale qui est extrêmement sensible aux réalisations de notre commerce extérieur de marchandises. Il est donc très important pour l'Indonésie que ces conférences parviennent à traduire en mesures et en engagements concrets et spécifiques la résolution adoptée par consensus à la septième session extraordinaire.

87. La commémoration du trentième anniversaire de l'ONU nous donne l'occasion de réfléchir sur le rôle que l'Organisation peut et doit jouer dans les affaires mondiales au cours des années à venir.

88. Bien que ses détracteurs aient été, dans le passé et même jusqu'à ce jour, nombreux et bruyants, on a fini par comprendre que, nonobstant ses imperfections, l'ONU, seule instance mondiale véritable doit continuer d'être appuyée et renforcée. En outre, les réalités de l'évolution internationale actuelle imposent à toutes les nations d'agir dans ce sens car c'est la seule voie rationnelle qui soit ouverte aux efforts que nous faisons pour traiter des problèmes critiques de notre époque.

89. L'interdépendance et la portée universelle de ces problèmes nous imposent de conférer à l'ONU un pouvoir d'action globale véritable.

90. Je pense que les Nations Unies constituent le centre naturel à partir duquel on peut développer un tel pouvoir d'action et qu'elles peuvent et doivent devenir l'instrument principal des nations qui garantisse au moins un minimum de paix et de vie civilisée sur terre.

91. La principale tâche de l'ONU consistera, dans les années à venir, à relever ce défi. Cela nécessitera bien sûr des changements et des réajustements dans le sein de l'Organisation, sur le plan tant structurel que procédural. Leurs insuffisances actuelles ne sauraient être déniées, mais aucun d'entre nous ne peut laisser passer cette occasion de favoriser un ajustement à ce point unique de leur évolution.

92. Les domaines généraux dans lesquels ces modifications et ces ajustements s'imposent sont, je pense, connus de nous tous ainsi que, dans une certaine mesure, la direction et les formes qu'ils doivent revêtir. Par-delà ces changements toutefois, nous devons donner un sens nouveau aux approches conceptuelles et aux programmes des Nations Unies, conformément aux exigences d'un monde toujours plus interdépendant de nations et de problèmes.

93. Il est extrêmement important d'apporter des modifications dans la nature et la portée des engagements des Etats Membres au service de l'ONU. Trop longtemps les Etats Membres ont utilisé l'Organisation comme une tribune leur permettant de réaliser leurs propres ambitions nationales plutôt que comme un instrument collectif permettant de parvenir à des buts communs. Bien sûr, on ne saurait espérer que les Etats du monde abandonnent soudainement leurs concepts de souveraineté nationale et d'intérêts nationaux. Mais ce que l'on peut leur demander, c'est de réexaminer et de redéfinir leurs ambitions nationales à la lumière des intérêts globaux à long terme de l'humanité dans son ensemble. En fait, il ne faut pas s'attendre à voir jamais l'humanité s'unir soudainement derrière une idéologie commune ou un gouvernement supranational. Mais je pense qu'il y a des raisons suffisantes d'espérer que la préoccupation commune d'assurer sa propre survie qui repose sur la conscience de l'interdépendance inévitable et la nécessité impérieuse d'une coopération globale suscitera maintenant une réaction.

94. Ce n'est que lorsque ces conditions fondamentales seront réunies que les Nations Unies seront à même de remplir leur tâche essentielle : faire régner la paix, non pas seulement en tant qu'absence de guerre, mais en tant que paix résultant de relations harmonieuses et justes entre nations; assurer la sécurité, mais une sécurité qui ne soit pas le diktat des



forts; une sécurité qui fasse naître les progrès et donne à tous une possibilité égale de réaliser une vie matériellement suffisante et moralement acceptable.

95. Le prince Saud al-FAISAL (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*]: J'ai le grand plaisir, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de ma délégation, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que, grâce à votre sagesse et à votre expérience, nos délibérations à la présente session seront couronnées de succès.

96. Je voudrais également, au nom de la délégation du Royaume de l'Arabie saoudite exprimer notre reconnaissance au Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, votre prédécesseur, pour l'admirable façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités, tant à la vingt-neuvième session qu'à la septième session extraordinaire.

97. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la paix et de la sécurité internationales et dans sa poursuite des buts et principes de l'Organisation.

98. Au nom du Royaume de l'Arabie saoudite, je désire me joindre à ceux qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à l'Organisation aux trois nouveaux Etats Membres, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe et le Mozambique. Nous saluons ces trois nouveaux Membres et nous espérons bientôt pouvoir admettre parmi nous, en tant qu'Etats Membres, l'Angola et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

99. La présente session revêt une importance particulière du fait que 30 ans ont passé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies et la rédaction de sa Charte, laquelle représente les aspirations de l'humanité, non seulement la paix et la sécurité, mais également au développement économique et social et à la prospérité dans un cadre de justice, d'équité et de coopération constructive.

100. Si nous devons jeter un coup d'œil sur les diverses réalisations de l'Organisation pendant les trois dernières décennies, nous découvririons sans aucun doute certains phénomènes qui méritent toute notre attention en raison de leur nature même, une nature complexe qui nous incite à la fois à l'optimisme et à la prudence.

101. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale se félicite du processus de la détente entre les grandes puissances, phénomène qui réduit les tensions internationales tandis qu'il bannit le fantôme de la guerre et renforce la paix universelle. Nous espérons qu'un jour, l'esprit de la détente se transformera en un esprit d'entente entre les Etats, mais nous espérons en même temps que les petits pays en développement, qui constituent la majorité à l'Organisation, bénéficieront de cette évolution et que celle-ci ne se fera pas au détriment de la cause de la liberté, de leurs droits nationaux et de leurs aspirations légitimes.

102. Si la détente a des effets tangibles sur le renforcement de la paix, de nouveaux efforts sont encore nécessaires pour renforcer la sécurité internationale car elle dépend de facteurs politiques et économiques qui sont interdépendants et qui sont liés entre eux.

103. Je suis certain que les apports et les réalisations des pays développés dans les domaines de l'industrie, de la science et de la technique pendant le xx<sup>e</sup> siècle pourront résoudre les problèmes économiques qui se posent au monde d'aujourd'hui, s'il existe une bonne volonté réelle et si l'on s'en tient aux valeurs et idéaux de l'homme, de façon à réaliser la coopération et la solidarité entre peuples dépourvus d'égoïsme. C'est sur ces valeurs et sur ces idéaux seulement que nous pouvons fonder nos économies internationales pour apporter à tous la prospérité, aux pays développés comme aux pays en développement, aux grands comme aux petits.

104. Les résultats de nos délibérations pendant la septième session extraordinaire ont montré qu'il existe un large degré d'accord sur les nombreux sujets examinés. Tout en désirant exprimer sa satisfaction devant de tels résultats, ma délégation estime qu'il s'agit là simplement de solides principes de base à partir desquels nous devons déployer d'autres efforts pour réaliser la justice et la sécurité économique au sein de la communauté internationale. Nous envisageons avec optimisme les nouvelles réunions qui, nous l'espérons, nous apporteront une base solide sur laquelle on pourra mettre en œuvre ces principes et édifier un nouvel ordre économique international. Cela ne pourra être réalisé que par la coopération, et non par l'affrontement futile et la récrimination stérile.

105. Les pays en développement attendent avec espoir la première conférence que le Président de la France a convoquée à Paris pour le mois prochain, et nous voulons le remercier pour son initiative. Nous espérons que l'esprit de bonne volonté et de coopération qui a régné à la septième session extraordinaire sera également présent à cette conférence.

106. Point n'est besoin pour moi de rappeler la position adoptée par les pays producteurs de pétrole. Cette position a été clairement explicitée pendant la Conférence des chefs d'Etat de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP], qui s'est tenue à Alger au début de cette année et dont les résultats ont montré que les Etats de l'OPEP étaient prêts à assumer leurs responsabilités internationales et à faire preuve de leur volonté de contribuer à l'instauration d'une coopération économique internationale.

107. Je dois souligner ici que la justice et la coopération constituent une base solide de progrès. Sans coopération et sans justice, il pourrait être impossible de trouver des solutions aux problèmes économiques qui affligent notre monde d'aujourd'hui. C'est pour le bien de tous qu'il nous faut trouver des solutions appropriées à ces problèmes économiques, afin que nous puissions consacrer toute notre attention aux autres problèmes qui se poseront à l'humanité dans un avenir pas trop éloigné — je pense à l'épuisement des ressources naturelles, aux problèmes de l'environnement, à l'explosion démographique, aux abus de la science et de la technique et aux autres problèmes.

108. Bien des questions inscrites à l'ordre du jour ne nous sont pas nouvelles. En fait, certaines de ces questions figurent à l'ordre du jour depuis les débuts de l'Organisation des Nations Unies, sans que nous ayons encore été capables de les résoudre. Nous croyons que la raison en est double. D'une part, nous discutons de ces questions sans nous soucier réelle-

ment de la justice et, d'autre part, nous nous attaquons aux symptômes plutôt qu'à la cause.

109. Depuis 1947, époque à laquelle les forces du sionisme se sont unies à celles de l'oppression et de la persécution pour expulser le peuple palestinien de sa patrie, le Moyen-Orient n'a pas connu un moment de paix. Depuis cette époque, l'Organisation, conjointement avec ses institutions spécialisées et autres, n'a cessé de discuter de la question de Palestine, sous différents noms et dans divers contextes. Ces discussions n'ont pas vraiment été au fond du problème. La question n'a pas été discutée dans son véritable contexte, ce qui aurait permis de trouver une bonne solution. De 1952 à 1967, les Nations Unies ont traité du problème dans le cadre de la question des réfugiés de Palestine. A notre avis, cette façon d'aborder le problème n'est pas celle qui convient si l'on veut résoudre de façon satisfaisante la question de Palestine.

110. Le problème des réfugiés et des secours à leur apporter ne représente pas le vrai problème. La question de Palestine est celle d'un peuple, d'une terre et d'un pays. C'est le problème d'un peuple dont la terre a été usurpée et qui souffre encore des conséquences d'une agression. Ce n'est que lorsque le problème sera envisagé de cette façon dans nos délibérations que celles-ci prendront la bonne direction vers une solution juste. Les 27 années écoulées n'ont pas transformé la question du peuple palestinien en question de réfugiés, comme le désiraient les forces de l'oppression et du sionisme. Le peuple palestinien a, en toute justice, le droit à une patrie et à l'autodétermination.

111. Depuis plus de 27 années, depuis l'usurpation de la guerre de Palestine, Israël a commis agression sur agression et crime sur crime. Il a également lancé une guerre sans fin non seulement contre le peuple et la terre de Palestine, mais aussi contre tous les peuples arabes, lançant là un défi à l'Organisation et à sa Charte, les méprisant et ignorant l'opinion de la communauté internationale, ses valeurs humaines et ses nobles idéaux, démontrant ainsi qu'il était indigne d'appartenir à l'Organisation.

112. Israël est une entité sioniste artificielle, qui n'éprouve aucun respect à l'égard des religions. Ses violations continues des lieux saints de l'islam à Jérusalem ne sont qu'un effort pour modifier le caractère de la ville. Israël profane les lieux saints de l'islam et l'exemple le plus récent est celui de la mosquée Ibrahimî à Hébron, qui est l'image même de ce qui se passe dans tout le territoire occupé, sans que l'on porte la moindre attention aux sentiments des Musulmans et de ceux qui croient en Dieu dans le monde. Tout cela constitue une violation et un manque de respect total des résolutions de l'ONU.

113. Inutile de dire que toute tentative de règlement qui ne conduirait pas à la libération de Jérusalem et à l'élimination des conséquences de l'agression dans la Ville sainte et dans les lieux saints et qui ne prévoirait pas le retour de Jérusalem à ses propriétaires de droit, les habitants arabes, est totalement inacceptable.

114. Jérusalem et ses lieux saints revêtent une signification spéciale dans le cœur et l'esprit de chaque Arabe, de chaque Musulman et, en fait, de tous ceux qui croient en Dieu. Si Jérusalem n'est pas libérée,

aucun Arabe, aucun Musulman ne peut être en paix avec lui-même et avec sa conscience, sans parler d'être en paix avec les autres. Le retour de Jérusalem à la souveraineté arabe est la meilleure garantie pour les croyants de toutes les confessions que leur liberté de culte sera sauvegardée, que le caractère sacré des lieux saints sera préservé tandis que la paix pourra régner dans la région.

115. Inscrire la question de Palestine dans son véritable contexte à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est un pas dans la bonne direction en même temps qu'une source d'optimisme car elle sera ainsi discutée dans sa vraie perspective, en tant que question relative à un peuple et à une terre occupée. Cela nous donne l'espoir d'un juste règlement du problème. L'invitation adressée par l'ONU aux représentants authentiques du peuple palestinien de prendre part à la discussion de ce problème pour en préciser les aspects fondamentaux — invitation qui a obtenu le vote affirmatif de 105 Etats Membres — revient à une reconnaissance universelle de l'importance de la question et des risques qu'elle entraîne.

116. L'une des conséquences de la question de Palestine est qu'elle est maintenant connue sous le nom de problème du Moyen-Orient. Israël occupe actuellement d'autres terres arabes dans le Sinaï, sur les hauteurs du Golan, sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza. Si l'on n'empêche pas Israël de méconnaître totalement les résolutions de l'ONU, la paix et la sécurité ne prévaudront jamais dans cette région.

117. Il est inutile de dire que l'élimination des conséquences de l'agression grâce à un retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes est une condition indispensable à la paix. La paix et la normalisation ne peuvent toutefois intervenir que si l'on répond aux aspirations du peuple de Palestine qui demeure la réelle victime.

118. Cette question, si on l'examine dans ses vraies dimensions, ne concerne pas et ne touche pas seulement le peuple palestinien. En fait, la Ligue des Etats arabes, la Conférence islamique, l'Organisation de l'unité africaine, les pays non alignés ainsi que tous les Etats épris de paix qui abhorrent le racisme, l'agression et le colonialisme, en ont fait leur cause principale.

119. Les peuples arabes et, en tout premier lieu, le peuple de Palestine, sont des peuples épris de paix qui rêvent de vivre dans la paix et la sécurité. Cependant, la paix doit être fondée sur la justice. Si nous désirons sincèrement la paix pour la région, alors nous devons regarder en face les faits avec courage, prendre en considération tous les éléments qui peuvent mener à une solution juste et équitable.

120. Il importe peu que cette solution soit atteinte peu à peu ou qu'on la trouve à Genève ou à New York. Ce qui est important, c'est qu'une telle solution doit s'attaquer aux problèmes centraux et traiter du fond de la question dans ses vraies dimensions.

121. Le peuple palestinien a droit au retour dans sa patrie; il a le droit de retrouver son patrimoine. Il a le même droit à la libre détermination que tout autre peuple. Ces droits du peuple palestinien sont une nécessité humanitaire, une nécessité politique et l'une

des conditions requises si l'on veut arriver à une paix juste et durable.

122. Le peuple palestinien désire vivre en paix et sans crainte. Il désire être pacifique sans être soumis. Il désire construire et non pas détruire. Le peuple palestinien est capable de faire la paix et d'accepter la paix. Cependant, la paix n'interviendra jamais si une seule partie la réalise tandis que l'autre partie, tout en parlant de paix, poursuit activement la guerre et la destruction.

123. Une tendance saine dans le monde d'aujourd'hui est le nombre grandissant d'organisations internationales qui rapprochent des communautés homogènes et les lient l'une à l'autre par les liens spéciaux qui leur permettent de jouer un rôle constructif dans la communauté mondiale d'une manière telle que le rôle et l'efficacité de l'ONU s'en trouvent rehaussés. Au cours des quelques dernières années, la Conférence islamique a été créée. Elle comprend 42 Etats Membres de l'ONU qui sont liés par les liens de l'histoire, par un héritage commun et par la foi islamique, avec ses valeurs spirituelles de grande portée et ses nobles principes qui sont fondés sur la justice et la fraternité envers toute l'humanité, la coopération entre les peuples dans les domaines politique, économique et social, ainsi que sur la responsabilité mutuelle pour le bien-être de toute l'humanité.

124. La Conférence islamique a fait des progrès notables et dynamiques dans son étude des questions économiques et politiques diverses et a créé des institutions financières, techniques et autres. Nous espérons donc que l'Assemblée décidera d'accorder le statut d'observateur à cette organisation lors de la présente session.

125. La Conférence islamique a discuté, au cours de sa dernière session, tenue en juillet de cette année, la question de la persécution des communautés musulmanes dans différentes parties du monde et elle a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le sort de ces communautés et garantir leur bien-être et leurs justes droits. Nous espérons sincèrement que ces communautés pourront jouir de tous leurs droits dans un esprit de justice et d'équité.

126. En dépit des immenses progrès accomplis par l'humanité dans tous les domaines de la vie, qu'ils soient culturels, scientifiques ou autres, nous déplorons et nous dénonçons la discrimination raciale exercée en Afrique du Sud par des régimes minoritaires blancs, à l'encontre des valeurs humaines, des principes de l'islam, des idéaux, objectifs et principes élevés des Nations Unies. Pour cette raison, ma délégation appuie pleinement nos frères de Namibie et de Rhodésie du Sud qui luttent pour obtenir leur liberté et leur autodétermination.

127. Avant de conclure et à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais ajouter qu'il ne faut pas seulement regarder vers le passé pour évaluer les succès et les échecs de l'Organisation mais qu'il faut aussi regarder vers l'avenir avec optimisme au sujet de la réalisation de ce que nous souhaitons tous pour l'Organisation et faire en sorte qu'elle puisse toujours résoudre les différents problèmes qui se posent à l'humanité.

128. M. NASE (Albanie) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale.

129. Les événements survenus depuis la vingt-neuvième session témoignent que le temps œuvre en faveur de la cause des peuples et de la révolution, que les luttes révolutionnaires de la libération nationale ont été portées à un nouveau degré supérieur.

130. Dans l'année en cours, des peuples et des Etats souverains ont remporté d'importantes victoires dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme et, en premier lieu, contre l'impérialisme américain et le social-impérialisme soviétique, pour la défense de la liberté, de leur indépendance et de leurs droits souverains, pour leur développement libre et indépendant.

131. Les héroïques peuples vietnamien et cambodgien ont vaincu sur les champs de bataille les agresseurs impérialistes américains et leurs valets, et ils ont infligé aux Etats-Unis une défaite des plus graves. Les impérialistes américains, en dépit de tous les moyens et méthodes de guerre et d'agression qu'ils ont employés, en dépit de l'appui constant reçu des sociaux-impérialistes soviétiques, qui n'ont cessé de mener une activité de trahison et de sape contre la juste lutte des peuples d'Indochine, n'ont pas été capables de mettre à genoux ces peuples et se sont vu contraints de quitter honteusement le Viet Nam et le Cambodge.

132. De cette victoire de portée historique mondiale des peuples vietnamien et cambodgien, se dégagent de précieuses leçons pour tous les peuples épris de liberté. Cette victoire a montré qu'un peuple, si petit soit-il, qui combat jusqu'au bout et avec détermination pour ses droits, peut vaincre n'importe quel ennemi et l'emporter même sur une superpuissance impérialiste. C'est là une preuve concrète du triomphe de la guerre populaire sur la stratégie agressive de l'impérialisme et de la réaction. Au Viet Nam et au Cambodge, il a été démontré, une fois de plus, que la liberté ne se reçoit pas en don, mais qu'elle se conquiert, que ce ne sont pas les armes qui décident du sort de la guerre mais les hommes, que les peuples peuvent conquérir et défendre leurs droits non point par des marchandages et des compromis, mais par la lutte et leurs efforts résolus, par leur courage et leur détermination, par leur esprit révolutionnaire et leur esprit de sacrifice.

133. Grâce à leur lutte de libération, les peuples du Mozambique, des îles du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe ont rejeté le joug séculaire colonialiste du Portugal et se sont constitués en jeunes Etats indépendants. Nous saluons la venue de ces jeunes Etats à l'Organisation des Nations Unies et leur souhaitons de nouveaux succès dans leur lutte pour la consolidation des victoires remportées, dans leur développement libre, indépendant et démocratique, dans le combat contre les manœuvres et les tactiques néo-colonialistes des deux superpuissances. Nous exprimons notre entière solidarité à l'égard de la lutte résolue que les peuples de Namibie, d'Azanie et du Zimbabwe et d'autres mènent contre la féroce politique de discrimination raciale et d'*apartheid*, contre le colonialisme et le néo-colonialisme.

134. Le cours des événements fait toujours mieux ressortir le rôle important des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et leur poids toujours plus grand dans la vie internationale. Les peuples de ces pays se dressent avec toujours plus de courage dans leur lutte contre la politique d'agression et d'expansion économique, de pillage et d'exploitation impérialiste, pour la défense de leur liberté, de leur indépendance et de leurs droits souverains, pour l'obtention de leur indépendance économique et pour l'exercice de leur pleine souveraineté sur leurs richesses naturelles et sur leurs matières premières. Les deux superpuissances impérialistes, qui sont les plus grands exploiters et pillards des pays en développement, les principaux responsables de la pauvreté et du retard de ces pays et des injustices dont ils sont l'objet, s'efforcent, sous le couvert de l'"amitié", de l'"aide" et de la "coopération", d'affaiblir leur lutte et leur volonté de développement et de progrès. Mais, que cela plaise ou non aux deux superpuissances, les pays en voie de développement montrent toujours davantage leur grande force et leur capacité de résoudre eux-mêmes les problèmes de leur développement en toute liberté et indépendance, conformément à leurs intérêts nationaux.

135. La septième session extraordinaire, ainsi qu'une série d'autres activités internationales organisées avant cette session, témoignent que les pays en développement n'entendent pas permettre que l'on joue avec leurs droits, ni que les puissances impérialistes continuent à tirer des profits en lésant leurs intérêts et leur imposent définitivement des relations économiques et commerciales injustes et inégales.

136. Dans l'avenir comme par le passé, la République populaire d'Albanie soutiendra de toutes ses forces la juste lutte et les justes revendications des pays en développement et les mesures qu'ils ont prises et qu'ils prennent pour se rendre maîtres de leurs propres richesses nationales et de leurs matières premières. Nous saluons le renforcement continu de la solidarité et de la coopération des pays en développement dans leur lutte pour la réalisation de leurs droits. Dans ce combat, ils jouissent de la sympathie et du soutien de tous leurs vrais amis; ils jouissent de l'appui de ce grand pays qu'est la République populaire de Chine, puissant Etat socialiste, qui aide sincèrement et sans intérêt leurs peuples dans leurs efforts pour le développement et le progrès, dans leur opposition à l'impérialisme, au social-impérialisme, au colonialisme et au néo-colonialisme.

137. Sous les coups incessants des forces révolutionnaires et de libération nationale, des forces de la démocratie et du progrès social, les impérialistes, les sociaux-impérialistes et tous les autres réactionnaires subissent des défaites continuelles. La crise générale du système capitaliste a secoué ce système jusque dans ses fondements. La production a baissé dans tous les secteurs principaux, l'inflation continue de croître, le chômage a pris de nouvelles et plus grandes proportions, pour atteindre, dans nombre de pays, les chiffres les plus élevés enregistrés depuis la seconde guerre mondiale. Les contradictions au sein de leurs alliances et de leurs groupements politiques, économiques et militaires se sont aggravées encore davantage. Les Etats-Unis ne sont plus en mesure de colmater les nombreuses brèches causées à ces alliances

et à ces groupements et ils se heurtent à une opposition toujours plus grande de la part de leurs alliés et partenaires. L'Union soviétique et les autres pays révisionnistes sont, eux aussi, rongés constamment par de multiples difficultés, par des contradictions antagonistes intérieures et extérieures. Les sociaux-impérialistes soviétiques oppriment les peuples d'Union soviétique et les gonflent de nationalisme agressif et de chauvinisme grand-russe; ils maintiennent occupés et sous leur talon de fer les pays qu'ils considèrent comme leurs alliés et les peuples de ces pays.

138. Afin de sortir de la grave situation dans laquelle elles se trouvent, les deux superpuissances impérialistes déploient des efforts fébriles en vue de modifier le cours de l'histoire, elles intensifient leur politique d'agression, d'expansion et d'hégémonie et perfectionnent les méthodes de chantage et d'agression, de violence et d'intervention dans les affaires intérieures d'autrui; elles pratiquent la duperie et la démagogie et trament complot sur complot contre les peuples épris de liberté, créant ainsi des foyers de tension et de guerre dans le monde et de grands dangers pour la paix et la sécurité internationales.

139. Après la grave défaite qu'ils ont subie en Indochine, les impérialistes américains s'efforcent de toutes les manières de se ressaisir, de maintenir leurs prétentions bien connues à la "grandeur" et au "rôle dirigeant" de l'Amérique dans le monde. En feignant d'être devenus plus "raisonnables", plus "pacifiques", plus "humanitaires", plus "traitables" avec les autres pays et plus "accommodants" avec leurs alliés et en promettant de "revoir" leur politique, ils rassemblent en réalité leurs forces et se préparent à se lancer dans de nouvelles aventures et attaques contre la liberté, l'indépendance des peuples et des Etats souverains.

140. Les sociaux-impérialistes soviétiques, eux aussi, avec leur mégalomanie et leur arrogance de grand Etat, profitant également des moments difficiles que traversent leurs rivaux, les Etats-Unis, vantent toujours plus bruyamment leur puissance et leur rôle dirigeant dans le monde. Afin de farder leur "hégémonisme" effréné, ils ne ménagent pas les éloges pour leur prétendue politique de "paix", d'"amitié" et de "coopération internationale", etc.

141. Les deux parties, les Etats-Unis et l'Union soviétique, cherchent obstinément à se faire reconnaître le droit de décider de tout dans le monde et elles s'efforcent de faire croire qu'aucun problème politique, économique ou social de notre temps ne saurait être résolu sans elles, que si leur politique et leurs solutions ne sont pas acceptées, si l'on s'oppose à leur diktat, à leur contrôle et à leur hégémonisme, de grands dangers menaceront l'humanité.

142. Les Etats-Unis et l'Union soviétique, afin de camoufler aux yeux des peuples les dangers qu'entraînent leur rivalité et leurs marchandages en vue de leur expansion et de leur hégémonie, leur militarisation et leurs préparatifs de guerre incessants, mettent tout en œuvre pour instaurer l'euphorie d'une fausse paix et répandre leurs mots d'ordre démagogiques rebatus sur la "détente", "la coopération et la sécurité", "le désarmement général et nucléaire", et d'autres encore. Ils cherchent par là à propager chez les peuples l'esprit de démobilisation, à leur faire relâcher

leur vigilance, à affaiblir et à étouffer leur opposition à l'impérialisme, au social-impérialisme et à la réaction. Mais les peuples et les Etats souverains jugent sur les actes et non sur les paroles.

143. Les deux superpuissances sont devenues aujourd'hui les plus gros fabricants et trafiquants d'armes que l'histoire ait connus. Elles se sont engagées dans une course effrénée aux armements, elles croissent sans arrêt leurs arsenaux et perfectionnent les moyens de destruction en masse, dans le cadre de leurs efforts de guerre et d'agression, pour intimider et effrayer les peuples, pour contraindre les autres pays à se mettre sous le parapluie américain ou soviétique et à accepter comme une fatalité la domination soviéto-américaine dans le monde. Les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques envoient et vendent des armes aux quatre coins du globe, mais ils le font pour les intérêts de leur politique d'agression, pour soutenir et maintenir sur pied des régimes réactionnaires, pour soumettre à leur politique les pays qui reçoivent ces armes et pour inciter tels ou tels pays à se faire la guerre. Alors que, pour leur part, les Etats-Unis et l'Union soviétique s'arment jusqu'aux dents, ils recommandent aux autres de se désarmer. Et sur la question du désarmement, les sociaux-impérialistes soviétiques entendent même jouer un rôle de porte-drapeau. Ils ont pris l'habitude de renouveler chaque année, dans toutes les instances internationales, toutes sortes de déclarations et de propositions éculées sur la limitation des armements, sur la réduction de 10 p. 100 des budgets de guerre des Etats membres permanents du Conseil de sécurité, sur le désarmement général et complet, etc.

144. Mais naturellement les peuples ne peuvent pas tomber dans les pièges que leur tendent les deux superpuissances sous le couvert du désarmement, ils ne peuvent pas accepter de se désarmer quand leurs ennemis s'arment sans interruption. Il est non seulement impossible mais aussi très dangereux de penser que le désarmement général et complet puisse être réalisé à travers une conférence mondiale, comme le prétendent les sociaux-impérialistes soviétiques, ou par la mise en œuvre d'autres plans que les deux superpuissances proposent par pure démagogie. Les représentants de l'Union soviétique, poursuivant leur vieux refrain, ont soumis cette année à l'Assemblée générale une nouvelle proposition pour la conclusion d'un traité sur l'interdiction de tous les essais nucléaires. Au cours de cette session également, comme dans certaines sessions antérieures, ils visent à susciter des débats stériles et vains et à les mettre à profit pour se vanter d'apporter une grande contribution à la "limitation de la course aux armements", à "la détente", au début du "désarmement général et complet". Chacun sait que l'Union soviétique, qui avance ces propositions a, tout comme les Etats-Unis, effectué le plus grand nombre d'essais nucléaires justement après la conclusion d'un traité sur leur arrêt partiel. Les deux superpuissances, chaque fois qu'elles avancent une proposition relative aux essais et aux armes nucléaires, ont pour seul but de s'assurer pour elles-mêmes la supériorité et le monopole dans ces domaines. La présente proposition soviétique ne diminue en rien le danger d'utilisation des grands arsenaux nucléaires que se sont créés les deux superpuissances, ni ne leur ôte la possibilité d'accroître

ces arsenaux ou de perfectionner ces armes. Pourquoi l'Union soviétique, tout en proposant l'interdiction de tous les essais nucléaires, cherche-t-elle à légaliser les explosions souterraines à des fins prétendument pacifiques ? Cela ne veut-il pas dire qu'elle désire continuer d'agir comme elle l'a fait jusqu'ici, mais sous une autre étiquette, et lier les mains aux autres pays qui sont soucieux de leur défense ? Les peuples sont rassasiés des discours et des réunions sur le désarmement, mais les résultats concrets sont absents, et il ne saurait y en avoir, en raison même de la politique agressive des deux superpuissances impérialistes. Face aux menaces de ces dernières, les peuples, les Etats épris de liberté, ont non seulement le droit mais aussi le devoir d'accroître leur puissance et leur capacité de défense pour faire face à toute situation, toute attaque et toute agression.

145. Les Etats-Unis et l'Union soviétique s'efforcent maintenant avec zèle de nous persuader que la conclusion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe marquerait soi-disant le début d'une ère nouvelle, l'ère de la paix, de la tranquillité et de la stabilité, de la coopération dans tous les domaines et de l'harmonie générale.

146. Or, il ne s'est produit en Europe aucun changement, fût-ce minime, qui puisse justifier ces assertions et il n'y a pas lieu de s'attendre dorénavant à des développements positifs dans ce domaine du seul fait de la réunion d'une conférence comme celle d'Helsinki, qui a commencé et fini comme un complot soviéto-américain, ou de la proclamation renouvelée de certaines normes et de certains principes depuis longtemps connus, mais que les puissances impérialistes n'ont jamais respectés et qu'ils ne respecteront jamais. L'amer passé rappelle aux peuples européens qu'ils doivent faire preuve de vigilance pour ne pas se laisser tromper par les deux superpuissances.

147. Certes, les peuples européens aspirent à une paix et à une sécurité véritables sur leur continent. Mais pour pouvoir atteindre ce noble but, il est indispensable de prendre des mesures concrètes et efficaces et de procéder à des changements radicaux dans la situation actuelle en Europe, de rejeter les formules et les déclarations générales sur la paix et la sécurité, formules et déclarations où les deux superpuissances impérialistes ont instillé leur poison. Il ne peut y avoir de sécurité en Europe quand, 30 années après la fin de la seconde guerre mondiale, un certain nombre de pays européens sont encore militairement occupés par les deux superpuissances, quand les peuples européens sont menacés continuellement par la politique agressive de ces dernières et quand les Etats-Unis et l'Union soviétique, pour se partager et dominer l'Europe, y maintiennent de nombreuses bases et troupes militaires, accroissent sans arrêt leurs arsenaux de guerre, maintiennent sur pied et perfectionnent les structures militaires et politiques des blocs agressifs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] et du Pacte de Varsovie, organisent des manœuvres militaires, pratiquent en grand style pressions et chantages politiques et économiques et déploient une activité de sape et de subversion à l'égard des pays européens.

148. Si les deux superpuissances impérialistes ont convoqué la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ce n'est pas par souci du sort de la

paix et de la sécurité en Europe, mais pour leurs desseins hégémoniques, pour légitimer leurs sphères d'influence et leurs privilèges dans divers pays d'Europe, pour contraindre les pays participants à leur reconnaître le rôle d'arbitres dans toutes les questions européennes. Sous le couvert de la sécurité européenne, elles visent à maintenir entre elles le *statu quo* et à établir en Europe un certain équilibre favorable à leur politique d'agression dans d'autres régions du monde.

149. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe n'était pas une libre assemblée des pays d'Europe. Les Etats-Unis et l'Union soviétique y ont recouru à tous les moyens pour s'assurer le droit de décision sur tous les points essentiels. Il a été continuellement constaté aux réunions d'Helsinki et de Genève, que les Etats européens avaient peu de possibilités d'exprimer leurs véritables inquiétudes, d'indiquer ouvertement d'où viennent les dangers qui menacent les peuples d'Europe et contre qui il importe d'assurer ce continent. Les participants à ces réunions se sont constamment heurtés aux méthodes de pression, de diktat et de chantage des deux superpuissances. C'est un fait indéniable que toute décision pour le passage d'une phase à une autre ou pour aboutir à un compromis, a été précédée d'une réunion des divers dirigeants des Etats-Unis et d'Union soviétique. Même les quelques problèmes qui ont été soulevés par certains pays, mais qui sortaient du cadre fixé par les deux superpuissances, ont été écartés ou complètement transformés sous leur pression.

150. Il ne fait pas de doute que les deux superpuissances impérialistes exploiteront les documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à des fins de spéculation, de manœuvres et de nouvelles combinaisons politiques et que, sous le couvert des efforts déployés pour l'application des décisions contenues dans ces documents, elles intensifieront leurs pressions sur les autres pays. Ceux qui n'ont pas encore dissipé leurs illusions et pensent que les documents approuvés à Helsinki représentent tout de même quelque chose de concret, seront lourdement déçus. Dès maintenant, avant que l'encre des signatures apposées au bas de ces documents ne soit sèche, dans de nombreux pays et milieux politiques bien des doutes et des interrogations sont exprimés ouvertement sur leur valeur et leur utilité, et le pêle enthousiasme que certains s'évertuèrent à créer tend à s'éteindre.

151. Le Gouvernement albanais a depuis longtemps posé les questions suivantes. Quelle sera l'Europe après la conclusion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ? Qu'est-ce que lui apporteront les décisions de cette conférence ? Quelles garanties auront les peuples européens de ne plus être à l'avenir victimes d'une agression, comme le fut le peuple tchécoslovaque en août 1968 ? Aujourd'hui on voit encore plus clairement ce que l'on savait déjà. L'Europe demeure une des principales régions de la rivalité et des marchandages des deux superpuissances impérialistes, une arène où se mêlent de nombreuses et âpres contradictions, qui renferment en elles-mêmes le danger de grandes conflagrations, où restent encore irrésolus les problèmes hérités de la seconde guerre mondiale, où surgissent de nouveaux

problèmes compliqués et où s'accroissent les foyers de tension.

152. Le peuple albanais, — un petit peuple qui, tout au long de son histoire, a éprouvé, plus que tout autre peuple d'Europe, des malheurs et des souffrances sans nombre du fait de l'exploitation et de l'occupation étrangères et qui, par ses propres forces, grâce au sang versé par ses fils, s'est délivré du joug du nazisme et du fascisme et a créé l'Albanie nouvelle indépendante et socialiste qu'il défend vaillamment à présent contre les menaces incessantes des impérialistes et des socio-impérialistes — a un intérêt vital à voir s'établir une paix durable et une sécurité véritable en Europe. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie comprend bien les inquiétudes et les préoccupations des peuples d'Europe devant les dangers qui les menacent, ainsi que les souhaits justifiés d'un bon nombre de pays européens de voir éliminer ces dangers. Il a exprimé ouvertement et franchement ses points de vue sur le problème de la sécurité et il s'est, dès le début, prononcé contre la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle il n'a pas participé, étant convaincu que cette attitude était conforme aux intérêts du peuple albanais et des peuples européens. Le dirigeant bien-aimé du peuple albanais, Enver Hoxha a dit :

“La République populaire d'Albanie a ses propres opinions et développe sa propre politique constructive ouvertement, au grand jour. Aucune question ne lui est étrangère et elle ne permet à personne de lui fermer la bouche. Tout Etat, tout peuple a le droit d'exprimer librement ses points de vue, de s'opposer à ceux des autres, lorsqu'il n'est pas d'accord avec eux, tout comme les autres ont le droit de s'opposer aux siens lorsqu'ils les désapprouvent. Il serait tout à fait erroné de rester les bras croisés et la bouche close, lorsque les autres agissent au détriment des peuples et des Etats, ou bien d'admettre, comme le désireraient certains, que, puisqu'on est un petit Etat ou un petit peuple, c'est faire preuve d'une grande prétention que de dire son mot, de défendre son droit et celui de ses amis ou d'exprimer son point de vue devant les “grands”. La fausse modestie et l'esprit opportuniste d'esclave sont étrangers à la politique de l'Etat albanais et de la dictature du prolétariat.”

153. La République populaire d'Albanie a lutté et luttera constamment aux côtés des autres peuples d'Europe pour apporter sa contribution à la réalisation de la paix et de la sécurité en Europe, en s'entendant avec détermination à sa politique de sauvegarde et de renforcement de son indépendance nationale et de respect de l'indépendance des autres pays, en ne permettant jamais que les peuples des pays voisins et des autres pays d'Europe subissent le moindre tort à partir de son territoire. Elle a tenu et elle tiendra tête à toute action hostile entreprise contre sa liberté et son indépendance, elle contrecarrera et démasquera courageusement et sans aucune hésitation, la politique et l'activité agressive et hégémoniste des Etats-Unis et de l'Union soviétique, ainsi que leurs efforts pour spéculer sur les documents approuvés par la Conférence d'Helsinki. La République populaire d'Albanie et le Gouvernement albanais respectent les pays et les gouvernements qui poursuivent

une politique indépendante, conforme à leurs intérêts et à leurs droits souverains, aux intérêts de la paix et de la sécurité générale. Ils sont prêts à œuvrer pour édifier de bons rapports avec tous les pays qui respectent les droits de l'Albanie sur la base des principes de l'égalité complète, du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, du bon voisinage et de l'avantage mutuel.

154. Nous sommes fermement convaincus que la question de la paix et de la sécurité véritables en Europe sera résolue sans faute, quand les peuples européens eux-mêmes la prendront en main comme il convient. Et aujourd'hui plus que jamais il est indispensable de multiplier les efforts pour contrecarrer et réduire à néant les plans d'agression et d'asservissement des Etats-Unis et de l'Union soviétique, pour isoler les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques, pour rendre impossible leur domination en Europe.

155. Selon notre point de vue, pour que des pays concrets soient accomplis dans le sens de l'établissement d'une atmosphère de compréhension et de confiance réciproques et d'une coopération sincère et sur un pied d'égalité entre les pays européens, il est indispensable de mettre fin aux zones d'influence en Europe, de liquider les blocs agressifs militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, et il faut que chaque pays prenne des mesures pour qu'il n'y ait plus ni bases ni troupes étrangères sur son territoire, n'accorde aucune facilité ni aucun privilège d'aucune sorte aux Etats-Unis et à l'Union soviétique et qu'il ne permette sur son territoire aucune espèce d'activité dirigée contre d'autres pays. La sécurité véritable en Europe ne peut être réalisée si elle est détachée de la lutte pour la solution des problèmes inquiétants qui se posent à l'échelle mondiale. L'Europe ne peut être une île de tranquillité et de stabilité dans un monde plein de troubles et de conflits. Les pays européens ne peuvent être tranquilles et sûrs quand, autour de l'Europe, en Méditerranée et au Moyen-Orient ou dans d'autres régions du monde, les Etats-Unis et l'Union soviétique accroissent systématiquement la tension et provoquent des conflits aux conséquences très dangereuses.

156. A juste titre, chez les peuples et dans les pays méditerranéens croissent constamment l'inquiétude et la préoccupation devant la situation grave et périlleuse créée dans cette zone par suite de la rivalité entre les deux superpuissances impérialistes, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Celles-ci, pour s'assurer des positions dominantes et stratégiques et pour étendre leur pénétration militaire, politique et économique, multiplient le nombre de leurs navires de guerre en Méditerranée et emploient toutes les méthodes de pression et de chantage, de flatterie et de démagogie pour contraindre les peuples méditerranéens à s'accommoder de la situation existante, pour obliger de nombreux pays de cette zone à faire des concessions, à accepter des bases militaires sur leurs territoires et à se lier le plus étroitement possible au char de l'une ou de l'autre des superpuissances impérialistes.

157. Pour les peuples et les pays méditerranéens, la seule alternative sûre consiste à s'opposer courageusement à la politique d'agression et d'hégémonie des

deux superpuissances impérialistes, à demander l'éloignement de leurs flottes agressives, à faire supprimer les bases militaires de leurs propres territoires et à n'accepter en aucune manière que les Etats-Unis et l'Union soviétique trouvent dans les ports de ces pays des points d'appui pour la mise en œuvre de leurs plans. Les intérêts des peuples méditerranéens exigent que chaque pays de cette région prenne des mesures concrètes afin de ne pas se soumettre à l'influence des deux superpuissances, de ne pas tomber dans les filets de leurs complots compliqués.

158. Il est maintenant devenu encore plus évident que la situation tendue et menaçante qui persiste à Chypre et les conséquences inquiétantes qu'elle entraîne pour la zone environnant l'île sont, au premier chef, le résultat de la politique et des menées des deux superpuissances impérialistes.

159. Aussi longtemps que les Etats-Unis et l'Union soviétique auront la possibilité de s'ingérer dans les affaires intérieures de Chypre, le peuple de ce pays et de ses voisins n'auront que tracas et malheurs. Les Etats-Unis et l'Union soviétique n'ont jamais été et ne sont pas en faveur d'une solution véritable du problème de Chypre. Aussi leurs "initiatives", "programmes", "méditations" ou "patronage", directs ou interposés, ne sont que des complots et des intrigues tendant à empêcher l'instauration de la stabilité dans l'île pour maintenir vivants les querelles et les conflits et pouvoir spéculer sur ces dissensions selon leurs intérêts du moment.

160. Le peuple albanais, qui a toujours voulu le bien des peuples amis de Chypre, de Grèce et de Turquie, souhaite sincèrement que Chypre ne devienne pas une victime permanente des ambitions des deux superpuissances; il condamne toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de Chypre et exige qu'il y soit mis fin, en sorte que les deux communautés qui vivent à Chypre règlent elles-mêmes leurs affaires, avec patience et bonne volonté, sans ingérence de l'extérieur, conformément à leurs intérêts et à leurs aspirations, en pleine harmonie et dans l'égalité des droits. La République populaire d'Albanie s'est toujours prononcée en faveur de l'existence de l'Etat libre et indépendant de Chypre, du respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

161. Les peuples de la péninsule balkanique ont tiré de nombreuses leçons de leur amer passé quand les puissances impérialistes, mues par leurs seuls intérêts, avaient fait de cette région un baril de poudre. Aujourd'hui, encore, ils ne peuvent pas ne pas être conscients des grands dangers qui leur viennent des impérialistes américains et des sociaux-impérialistes soviétiques, qui allongent toujours davantage leurs griffes en direction des Balkans et qui, pour réaliser plus facilement leurs convoitises expansionnistes et leur pénétration politique, économique et militaire dans cette région, s'efforcent de réveiller d'anciennes querelles et de vieux conflits et incitent les pays balkaniques les uns contre les autres.

162. En raison de la situation compliquée et de la conjoncture politique et militaire dangereuse que les deux superpuissances ont créée dans les Balkans, les peuples de cette région ont pour devoir impérieux d'accroître leur vigilance, et chaque pays balkanique doit œuvrer avec une pleine responsabilité, patience et bonne volonté, pour édifier avec les autres pays de

la péninsule des rapports de bon voisinage, en combattant et rejetant toute intervention étrangère dans ses affaires intérieures et toute influence étrangère dans sa politique, et en prenant des mesures concrètes pour renforcer son indépendance et sa souveraineté nationale. Les attitudes et les actes, délibérés ou accomplis sous la pression de circonstances déterminées, qui favorisent la politique hégémonique des deux superpuissances dans les Balkans, portent atteinte aux intérêts des peuples des Balkans, et rendent un mauvais service à la cause de la paix et de la stabilité dans cette zone. La compréhension et la coopération balkanique peuvent être réalisées à travers l'élimination d'une série de facteurs connus qui suscitent des tensions et des désaccords, des doutes et de la méfiance entre les pays de la péninsule.

163. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie a été et demeure convaincu que la voie la meilleure et la plus sûre pour la défense des intérêts et des droits des peuples balkaniques, de la paix et de la stabilité dans cette zone, est la voie de l'opposition résolue à la politique agressive des Etats-Unis et de l'Union soviétique et du développement des relations bilatérales entre les Etats des Balkans sur la base des principes de bon voisinage, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel. La République populaire d'Albanie a avancé et elle avancera toujours dans cette voie. Elle souhaite que l'esprit de sincérité, de respect réciproque et de compréhension véritable prévale dans les relations entre Etats balkaniques, que la voie soit barrée aux tentatives des puissances impérialistes pour compliquer la situation dans les Balkans.

164. La situation dangereuse au Moyen-Orient constitue un sujet de grande et constante inquiétude non seulement pour les peuples arabes, mais pour tous les peuples épris de liberté du monde entier. La paix véritable est assez loin d'être établie, car les deux superpuissances n'ont jamais voulu et elles ne veulent pas que la paix et la stabilité s'y instaurent. Alors que les Etats-Unis et l'Union soviétique parlent beaucoup de leurs efforts pour la recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient, la rivalité soviéto-américaine pour l'hégémonie et l'expansion dans cette zone est allée se durcissant.

165. Les deux superpuissances, qui sont désormais connues comme les plus grands et les plus dangereux ennemis des peuples arabes, usent des tactiques et de manœuvres toujours plus subtiles afin de tromper ces peuples, d'empêcher la libération de leurs territoires occupés et le rétablissement des droits du peuple palestinien. Pour réaliser plus facilement leurs desseins, les impérialistes américains claironnent qu'ils sont en train de reconsidérer leur politique au Moyen-Orient, qu'ils ont maintenant une attitude plus amicale envers les peuples arabes et qu'ils sont plus disposés à aider les pays arabes. De leur côté, les sociaux-impérialistes soviétiques recourent à des pratiques diaboliques pour convaincre les peuples arabes que, sans l'aide et le soutien prétendus de l'Union soviétique, ils ne sont pas en mesure de conquérir leurs droits. Les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques, usant tantôt de flatteries, tantôt de pressions, cherchent à diviser les peuples arabes, à les dresser les uns contre les autres, à soute-

nir et à encourager la politique agressive d'Israël comme un moyen de maintenir la situation "sans guerre ni paix" au Moyen-Orient.

166. Les sionistes israéliens, les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques dirigent aujourd'hui le fer de lance de leur activité agressive en premier lieu contre le peuple palestinien et ils ont pour objectif essentiel de liquider sa juste cause, de perpétuer sa situation tragique, d'en faire à jamais un peuple réfugié, sans patrie et sans droits souverains.

167. Le peuple albanais et son gouvernement ont appuyé et ils appuieront de façon conséquente la juste cause des peuples frères égyptien, syrien, palestinien et autres peuples arabes, et ils sont convaincus que ces peuples, grâce à leur lutte résolue et à leur unité combattante, remporteront à coup sûr une victoire complète sur les agresseurs sionistes et sur les complots des deux superpuissances, qu'ils libéreront leurs territoires occupés et réaliseront leurs aspirations nationales. La clef de la juste et complète solution du problème du Moyen-Orient a été et demeure le rétablissement des droits du peuple palestinien. Faute de quoi, il ne peut y avoir ni paix ni stabilité dans cette zone.

168. Après la victoire des peuples vietnamien et cambodgien et les importants changements survenus au Laos, une situation favorable a été créée en Indochine et dans toute l'Asie du Sud-Est pour la liberté et l'indépendance des peuples, pour le renforcement de la sécurité et de la paix dans cette région du monde. Néanmoins, les impérialistes américains n'ont pas renoncé à leurs visées sur l'Indochine et l'Asie du Sud-Est. D'autre part, les sociaux-impérialistes, eux aussi, sous le couvert du soutien et de l'aide qu'ils accordent et par la pratique impérialiste connue qui consiste à "remplir les vides", s'efforcent de satisfaire leurs convoitises dans cette zone.

169. La rivalité des deux superpuissances impérialistes et leur lutte pour l'hégémonie deviennent encore plus marquées dans d'autres parties du continent asiatique, dans l'océan Indien et dans la zone du Golfe. Dans ce cadre, les sociaux-impérialistes soviétiques intensifient leurs efforts pour imposer aux peuples et aux pays asiatiques leur plan de triste renommée de la "sécurité collective en Asie", en leur proposant même comme modèle le complot qu'ils ont monté conjointement avec les Etats-Unis sous l'étiquette de la "sécurité européenne". Ils visent par là à réaliser leurs desseins d'hégémonie en Asie, à légaliser leur intervention dans les affaires intérieures des pays asiatiques et à masquer leurs efforts en vue de créer des alliances et des blocs politiques, économiques et militaires contre les peuples de cette région. Mais les peuples asiatiques voient bien que partout où s'étendent la rivalité et la collaboration soviéto-américaines, partout où les Etats-Unis et l'Union soviétique plantent leurs griffes, il n'y a ni paix ni sécurité, mais des tensions, des conflits et des dangers incessants. Par leur activité d'agression généralisée, les sociaux-impérialistes soviétiques se démasquent chaque jour davantage. Alors qu'ils claironnent l'idée de la sécurité collective en Asie, ils ne cessent pas un instant leur activité hostile et l'hystérie des calomnies contre la République populaire de Chine. l'activité de sape et de subversion dans presque tous les pays asiatiques.



Ils ne ménagent pas leurs efforts et leurs manœuvres diaboliques pour pousser les pays les uns contre les autres selon la politique qui consiste à "diviser pour régner". Mais l'histoire passée et celle de nos jours apprennent aux peuples asiatiques à ne pas croire aux belles paroles des impérialistes et des sociaux-impérialistes mais à leur arracher le masque, à ne pas accepter le poison enrobé de sucre qu'ils leur offrent, mais à le rejeter.

170. La situation grave qui règne dans la péninsule coréenne constitue un danger pour les intérêts de la paix et de la sécurité en Extrême-Orient, et cela en raison de l'obstination des Etats-Unis à maintenir des forces militaires d'occupation et à poursuivre leur politique colonialiste en Corée du Sud, empêchant ainsi le peuple coréen de réaliser ses aspirations nationales sacrées, la libération complète et la réunification du pays.

171. La République populaire d'Albanie soutient comme toujours la juste lutte du peuple coréen contre l'impérialisme américain et elle demande qu'il soit mis fin à toute ingérence dans ses affaires intérieures. Elle appuie les justes attitudes et les propositions constructives du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour l'évacuation immédiate des troupes américaines de la Corée du Sud et pour la réunification du pays. Nous condamnons résolument le complot des "deux Corée" tramé par l'impérialisme américain. La nation coréenne est une et indivisible, la Corée doit être une et réunifiée. L'Organisation des Nations Unies, que les impérialistes américains ont impliquée depuis des années dans leur action d'agression contre le peuple coréen, doit modifier sans délai son attitude, réparer l'injustice qui a été commise envers ce peuple et prendre les décisions appropriées afin d'ôter aux Etats-Unis d'Amérique la possibilité d'intervenir en son nom dans les affaires intérieures de la Corée.

172. La délégation albanaise appuie la demande et le droit incontestable de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam pour devenir Membres de l'Organisation des Nations

Unies. Au sujet de cette question, l'Organisation a pour devoir d'agir avec une pleine responsabilité et conformément à la volonté du peuple vietnamien, en prenant la décision appropriée d'admettre en son sein les deux Etats vietnamiens. Les odieuses manœuvres des Etats-Unis tendant à laisser la République démocratique du Viet Nam et la République du Sud Viet Nam en dehors de l'ONU sont une manifestation de la poursuite de leurs agissements hostiles à l'égard du peuple vietnamien, une manifestation de la pratique de l'impérialisme américain pour exploiter l'ONU à ses fins d'agression.

173. La République populaire d'Albanie, guidée par la juste politique marxiste-léniniste du parti du travail d'Albanie, par la politique d'amitié et de solidarité internationaliste avec les peuples qui combattent pour leur liberté et leur indépendance nationale, contre l'impérialisme, le social-impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, engagera toutes ses forces pour le renforcement ultérieur de cette amitié et le soutien de leur juste cause, pour s'opposer fermement à la politique d'hégémonie des deux superpuissances et réaliser une paix juste et une sécurité véritable dans les Balkans, en Europe et dans le monde. La délégation albanaise, à cette session de l'Assemblée générale comme par le passé, ne manquera pas d'apporter sa contribution à la recherche des solutions aux questions qui préoccupent aujourd'hui les peuples épris de liberté et de paix et de toute l'humanité progressiste.

*La séance est levée à 12 h 50.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. IV (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.V.10), document A/CONF.62/WP.8.

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément: n° 27, annexe I.